

je n'ai pas pu suivre tout ce qu'a dit en français celui qui a appuyé l'Adresse (l'honorable M. Veniot), toutefois j'ai pu mieux le suivre que par le passé. Les sénateurs savent que notre collègue de Gloucester (l'honorable M. Veniot) est le fils distingué d'un père éminent; son discours révèle qu'il est bien au courant d'une des principales industries qui l'intéressent tant, lui et ceux qu'il représente.

Je profite de l'occasion pour féliciter l'honorable chef vis-à-vis (l'honorable M. Haig) de son excellent discours. Nonobstant nos divergences de vues à certains égards, je trouve en somme que son discours démontre encore une fois sa grande connaissance des affaires publiques.

De tout cœur je souscris à ses remarques concernant le communisme et le danger que fait courir l'accroissement de son influence. Mais je ne suis pas tellement sûr de l'approuver quand il dit que le niveau de vie des gens est assez étranger à l'expansion du communisme et qu'une des meilleures méthodes de le combattre réside dans la propagation et certains efforts concertés. L'histoire des années d'après-guerre révèle qu'avec l'amélioration des conditions économiques dans l'Europe occidentale on a barré la route à l'avance apparente du communisme pour l'acheminer vers les grandes régions de l'Orient où le niveau de vie est déplorable. J'en suis convaincu, les dictateurs éventuels, que leurs principes soient communistes ou nazis, ne trouveront dans les pays à l'abri de la disette aucun sol fertile où semer leur doctrine.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Robertson: Si j'allais tenter d'isoler du reste du monde les régions susceptibles d'empiétement de la part du communisme, je signalerais les pays à population affamée et à niveau de vie peu élevé. Voilà des régions tout désignées pour les agitateurs nazis ou communistes.

Il est à souhaiter, j'en conviens avec le chef de l'opposition et le motionnaire de l'Adresse, que la population s'efforce d'atténuer son apparente propension,—qui découle peut-être en partie de la guerre,—à s'en remettre à l'État pour de nombreuses tâches qui autrefois reposaient sur les épaules des particuliers. A l'avenir, je le crois à tort ou à raison, les autorités de chaque pays auront à s'occuper davantage de l'activité commerciale en général qu'avant la guerre. Cela est inévitable. Savoir où s'arrêter, voilà le point. L'État mettra certainement en œuvre des programmes de sécurité sociale et de bien-être national plus actifs. Presque tous les pays occidentaux s'acheminent déjà plus ou moins dans cette direction. Le mieux, à mon sens, serait d'entrer dans cette voie graduellement et pas trop rapidement.

Le Canada y est déjà bien avancé et ira plus loin en temps voulu. On est à former, comme les sénateurs le savent, un comité mixte des deux Chambres du Parlement aux fins d'étudier la question de la pension de vieillesse en vue d'adopter une meilleure méthode d'évaluation des ressources. La pension de vieillesse est une question vaste et importante et pourvoir au vieil âge entre de plus en plus dans nos mœurs. Partout les services publics insèrent dans leurs structures quelque programme d'allocations de retraite. Il s'agit de déterminer la façon qui permettrait d'accorder à peu près à tous une pension convenable sans bouleverser notre économie. Seuls ceux qui se croient à l'abri de la vieillesse ne s'inquiètent pas d'une telle question, je suppose. Mais le problème revêt une importance sans cesse croissante, étant donné que les lourds impôts et le faible intérêt que rapporte l'argent obligent les gens à mettre de côté des sommes de plus en plus fortes pour se constituer une allocation de retraite même modeste. Quant à moi, l'idée d'assurer la sécurité du vieil âge me sourit au point que je l'ai acceptée d'emblée lors de ma nomination au Sénat.

Tandis que j'y suis, je puis bien faire une proposition vu que, fût-elle adoptée, je n'en bénéficieras nullement. Lorsque le Gouvernement actuel ou son successeur songera à établir une forme quelconque de pension de vieillesse à participation, il faudrait alors ne pas négliger un groupe important de gens, je veux parler des membres de la Chambre des communes qui y ont de longs états de service.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Robertson: Le Canada a tout à fait raison de s'enorgueillir du haut calibre de ses hommes publics. Mes contacts avec le monde, qu'il s'agisse des fonctionnaires, des employés de banques, des industries ou d'autres organismes du pays, m'ont appris qu'on a prévu à leur avantage un grand nombre de régimes de pension, tandis que, à mon grand étonnement, les membres de la Chambre des communes qui ont abandonné leur profession régulière pour bien servir leur pays, ne peuvent participer à un régime quelconque de pension de retraite.

L'honorable M. Howard: Très bien!

L'honorable M. David: Ils le devraient assurément!

L'honorable M. Robertson: Je ne vois aucun motif valable qui les en empêcherait. Nous connaissons tous le cas de membres de la Chambre des communes qui, ayant sacrifié leurs intérêts particuliers pour se consacrer totalement aux affaires du pays, n'ont pas eu la bonne fortune d'établir une réserve pour leur vieillesse. Lorsque la roue de la Fortune